

Mairie
25300 Verrières de Joux
Doubs

CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Verrières de Joux se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 7

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Luc FAIVRE, Maire.

Présents : FAIVRE Jean-Luc - BLOQUERE Hélène - LEFEVRE Adeline - LOUVRIER Marc - PETITE Olivier - MAIROT Stéphane - SCHNEIDER Florine

Excusés : CONTANT Nathalie - BOBILLIER-MONNOT Sébastien - LINTANF Patrick - TYRODE Laetitia

Procurations : LINTANF Patrick donne pouvoir à LOUVRIER Marc
BOBILLIER-MONNOT Sébastien donne pouvoir à PETITE Olivier

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

Approbation du compte rendu de la réunion du 21 juillet 2025
Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

1. Location salles communales
2. Transports scolaires à la charge de l'école
3. Convention Zumba
4. Contenu du compte 623 « Publicité, publications et relations publiques »
5. Saison culturelle 2026

Questions diverses

- Demande d'achat de terrain communal
- Loyer pylône
- Elections municipales : 15 et 22 mars
- Vidéoprotection
- Remise médailles
- Studio source des Vrêts
- Lettre IAE

Élection secrétaire de séance et arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2025

Le Maire ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal élit M. LOUVRIER Marc secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 juillet 2025 au vote.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire dans le cadre de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Droits de préemption urbain :

- La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées suivantes :
- **Sections AC n° 256 et 258 à « 36 rue de Franche-Comté – 25300 VERRIERES DE JOUX » d'une superficie totale de 0 ha 05 a 30 ca.**

1. Location salles communales

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la location de la Petite Ecole aux personnes extérieures au village et informe le conseil municipal que le vidéoprojecteur installé dans la salle des fêtes est fonctionnel ajoutant une plus-value au bien nécessitant des précisions tarifaires et règlementaires.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal

- DÉCIDE de modifier le règlement proposé et les tarifs comme suit :

Petite Ecole

Chauffage : 0.20 € / kWh

Personnes du village

- 2 jours : 130 € + Chauffage

Personnes extérieures

- 2 jours : 200 € + Chauffage

Associations

- 1 jour : Gratuit

Dans tous les cas une caution de 400 € sera demandée en plus d'une attestation d'assurance.

Salle des fêtes

Chauffage : 1.50 € / L

Personnes du village

- 1 jour : 230 € + Chauffage
- 2 jours : 280 € + Chauffage

Personnes extérieures

- 1 jour : 360 € + Chauffage
- 2 jours : 400 € + Chauffage

Associations

- 2 gratuités / an ensuite 80 € / jour + Chauffage
- Location du vidéoprojecteur en option pour 20 € de plus.
- Dans tous les cas une caution de 1 000 € sera demandée en plus d'une attestation d'assurance.

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Séance n°06 – Affaire n°01

POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Délibération VDJ2025-06-01
Transmise au contrôle légalité le :
11/09/2025

2. Paiement des transports MBFC par l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les factures de Mobilité Bourgogne Franche-Comté (MBFC), concernant les sorties théâtre et patinoire de l'école des Verrières-de-Joux, ont été exceptionnellement avancées par la commune cette année scolaire. En effet les années précédentes l'école payait directement MBFC.

Un accord oral a été passé entre la commune et la directrice de l'école pour que les trois factures habituellement destinées à l'école, d'un montant total de 238€, soient remboursées dans leur intégralité à la commune.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal

- APPROUVE le remboursement de 238€ de la part de l'école.
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Séance n°06 – Affaire n°02

POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Délibération VDJ2025-06-02
Transmise au contrôle légalité le :
11/09/2025

3. Convention : cours de Zumba

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réitérer la convention entre la Société Manolito Zumba, représenté par Monsieur Atauje Ortiz Juan Manuel et la commune dans les mêmes conditions que la précédente.

M. le Maire donne la parole à Mme BLOQUERE qui informe que les cours de Zumba qui ont été dispensés les mercredis de septembre 2024 à juin 2025 se sont bien passés.

Elle rappelle les conditions :

- le ménage doit être fait à la fin de chaque séance,
- l'accès est réservé uniquement aux sanitaires et à la pièce principale,
- le prix est fixé à 20€ par séance + le chauffage.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de réitérer la convention dans les mêmes termes.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Séance n°06 – Affaire n°03

POUR : 08 CONTRE : 01 ABSTENTION : 00

Délibération VDJ2025-06-03
Transmise au contrôle légalité le :
11/09/2025

4. Contenu du compte 623 « Publicité, publications et relations publiques »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'importance de délibérer les principales caractéristiques des dépenses à enregistrer au compte 623 « Publicité, publications et relation publiques » afin d'assurer la prise en charge financière des futurs dépenses qui sont énumérées ci-après.

- Annonces et insertions :

Frais liés à la publication dans les journaux locaux.

Frais relatifs aux marchés d'investissement et de fonctionnement.

- Réceptions, fêtes et cérémonies :

L'entièreté des achats et locations de matériels, services et consommables lié au bon déroulement des fêtes et cérémonies organisées par la commune, tel que les inaugurations, vœux, vin d'honneur, remise de médailles... mais aussi les réceptions : fêtes des mères, repas de noël, repas du personnel et des élus, goûter de Noël et d'anniversaire des anciens, fenêtre de l'avent, manifestation culturelle et sportives...

L'achat de cadeaux (bon d'achat, fleurs, panier garnis...) de fin d'année ou pour les naissances, mariage, remerciement pour service rendu, pot de départ, départ en retraite, décès...

- Catalogues, imprimés :

Conception et impression du bulletin municipal, de cartes de vœux, de flyers ...

- Divers :

Frais de repas d'affaires ou de mission, captation vidéo ou photographique, ...

Séance n°06 – Affaire n°04

POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Délibération VDJ2025-06-04
Transmise au contrôle légalité le :
12/09/2025

5. Saison culturelle 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Ludivine FAIVRE et Stéphanie LOUVRIER membre de l'association Léoungli Théâtre pour résumé sa collaboration avec la commune, sur l'année 2024/2025. Trois spectacles ont été organisés sur la commune, avec la volonté d'impliquer les élèves de l'école municipale. L'affluence du public pour ces trois représentations démontre un intérêt certain des habitants du village pour la culture locale.

C'est pourquoi l'association et la commune souhaite renouveler leur collaboration. Les prévisions budgétaires de la saison 2025/2026, pour quatre spectacles qui ont été présentés aux conseillés, sont de 5 400 €. Léoungli Théâtre demande une participation financière à la commune.

L'exposé de Léoungli Théâtre entendu, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de fixer le prix de la subvention à 2 500€.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Séance n°06 – Affaire n°05

POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Délibération VDJ2025-06-05
Transmise au contrôle légalité le :
11/09/2025

Questions diverses

La directrice de l'Île aux enfants demande un avenant à la convention reliant son association à la commune. Elle demande une subvention à hauteur de 15% des dépenses total de l'année scolaire. La commune n'a pas la maîtrise des charges de plus une somme variable est difficilement gérable par la mairie. Organiser une réunion avec l'IAE.

La demande d'une administrée d'acheter du terrain communal aux Granges d'Agneau, sans connaître le projet, a été rejeté, par soucis d'équité. 2 personnes s'abstiennent.

Après négociation le loyer de l'ITAS concernant la location du terrain qui va accueillir l'antenne TDF a plus que doublé par rapport à la première offre.

Le mât pour la vidéosurveillance a été installé, avant la mise en service de la caméra il faudra mettre en place un panneau de signalisation et monter un dossier auprès du ministère de l'intérieur, pour légitimer son utilisation.

Remise des médailles, le 8 novembre. Apéro ouvert à tous, avec discours suivi d'un repas pour les médaillés et leurs conjoints ainsi que les conseillers.

Demande à M. ETAME de venir nous exposer son projet de permis de construire avant de prendre une décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Fait à Verrières de Joux, le 08 septembre 2025

Le secrétaire de séance

Marc LOUVRIER

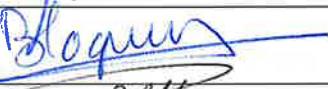
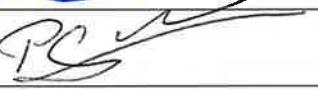
Le Maire,

Jean-Luc FAIVRE



En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 28/06/2025

Les membres du Conseil Municipal – Signatures du conseil municipal du 08 septembre 2025

| | |
|--|--|
| LOUVRIER Marc – 1 ^{er} adjoint |  |
| BLOQUERE Hélène – 2 ^{ème} adjoint |  |
| PETITE Olivier – 3 ^{ème} adjoint |  |
| BOBILLIER-MONNOT Sébastien* | |
| CONTANT Nathalie* | |
| LEFEVRE Adeline |  |
| LINTANF Patrick* |  |
| MAIROT Laëtitia* | |
| MAIROT Stéphane |  |
| SCHNEIDER Florine |  |

* Pris connaissance